

19 & 20 mars 2025

DÉCLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE À LA COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR) – COLLÈGE DIT « DES USAGERS »

Formulaire à joindre à la liste de candidatures

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **mardi 04 mars 2025 à 16h00 au plus tard.**

Je soussigné.e

Nom d'usage :

Nom patronymique :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro INE :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel : Téléphone :

Composante* :

Secteur de formation** (Cocher la case correspondante) : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

☐ déclare faire acte de candidature pour l'élection des représentantes et des représentants au sein du collège des usagers à la Commission de la Recherche (CR) en tant que (Cocher la case correspondante) :

☐ titulaire***

☐ suppléant***

sur la liste :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE COPIE DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ ACCOMPAGNÉE D'UNE COPIE DE VOTRE CERTIFICAT DE SCOLARITÉ DE L'ANNÉE EN COURS OU À DÉFAUT DE VOTRE CARTE D'ÉTUDIANT.E AVEC LE STICKER DE L'ANNÉE EN COURS

Fait à

Le

Signature du candidat

Déposer ou retourner votre candidature,

au plus tard le MARDI 04 MARS 2025 à 16 HEURES 00

19 & 20 mars 2025

* Nom de l'UFR, de l'Institut, de l'Ecole...où vous préparez votre diplôme ;

** Secteur 1 : disciplines juridiques, économiques et de gestion ; Secteur 2 : lettres, sciences humaines et sociales ; Secteur 3 : sciences et technologies, Secteur 4 : disciplines de santé. (NB : *L'inscription principale d'un usager à un diplôme, détermine son rattachement à un secteur de formation, au sens des articles L. 719-1 et L. 712-4 du code de l'éducation. Le rattachement des usagers à chacun des secteurs de formation est effectué selon les modalités définies en annexe aux statuts de l'université et rappelé dans l'arrêté portant organisation des élections aux conseils centraux ainsi que sur le site internet de l'UPEC*) ;

*** Lorsqu'un seul siège est à pourvoir, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour (et non au scrutin de liste). Dans cette hypothèse, chaque candidat titulaire doit se présenter avec le suppléant qui lui est associé. Ne s'agissant pas d'un scrutin de liste, l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe ne s'applique pas.

UPEC - Scrutin du 19 et 20 mars 2025 - Élection des représentantes et des représentants des usagers à la Commission de la Recherche (CR)

Direction des affaires juridiques et générales (DAJG), 61 avenue du Gal de Gaulle, 94000 Créteil, Campus Centre

Tél : 01 45 17 10 31 / Fax : 01 45 17 18 68 elections@u-pec.fr

Déposer ou retourner votre candidature,

au plus tard le MARDI 04 MARS 2025 à 16 HEURES 00